



SUD

AUGALLO

N°1

JANVIER 2012

Le journal à base de syndiqués actifs !!!

syndicat départemental SUD Santé
Sociaux d'Ille-et-Vilaine

02 99 33 39 00 - Poste 3327

sud@ch-guillaumeregner.fr
Sudsantesociaux35.org

Fédération nationale Sud Santé- Sociaux

CRISE : SARKOZY EST LE SAUVEUR DE LA FRANCE !!!



EDITO

Crise : La stratégie du choc

La crise : un moyen et un prétexte pour s'attaquer aux systèmes sociaux : retraites, services publics, sécurité sociale, assurances chômage, salaires...

Des plans d'austérité XXL pour conserver le triple A. Les spéculateurs de tout poil et leurs alliés, les gouvernements d'inspiration ultra libérale exigent le démantèlement de toute la protection sociale des pays attaqués, la vente au privé de tout ce qui ressemble à une entreprise ou un service public, la baisse généralisée des salaires, le refus d'autoriser les états à emprunter aux banques centrales à des taux très bas... Il s'agit d'une attaque frontale d'un capitalisme financier aux abois pour se gaver avant l'effondrement de leur propre système.

Il faut lire, ou relire, « *La Stratégie du choc* » de Naomi Klein pour qui les chocs sociaux, économiques et politiques — désastres naturels, guerres, attaques terroristes, coup d'État, **crises économiques, sont délibérément utilisés pour permettre la mise en œuvre de réformes économiques néolibérales majeures qui seraient impossibles en temps normal.**

La France n'est évidemment pas à l'abri de ces attaques qui vont s'amplifier dans les mois à venir.

Seule notre capacité à tous, syndicats, salariés, retraités, chômeurs... à réagir et à combattre ces attaques sans précédent, permettra de faire échec à un retour à la barbarie qui s'annonce.



Ce numéro n'a pas été
réalisé en travaillant
42 ans



Résultats élections

Fonction Publique Hospitalière

Elections FPH dans le 35 : SUD progresse nettement !

Le premier enseignement de ces élections est sans appel : les 3 gros établissements hospitaliers du département ont voté SUD Santé-Sociaux, en particulier au CTE. Cette élection est la plus importante car elle sert de base au calcul de la représentativité nationale.

- CHU de Rennes : 1er au CTE avec 32,94%
- CHGR, Rennes : 1er au CTE avec 35.94%
- CH St Malo : 1er au CTE avec 35.71%

Dans d'autres établissements, SUD fait son entrée, avec des élus au CTE, comme au CH redon, au CH de Cancale, au CDE de Chantepie, à l'EHPAD et au Foyer de vie de Tremblay, à l'EHPAD et au Foyer de vie de Plerguer Le Tronchet.

Au niveau des Commissions Paritaires Départementales, SUD Santé Sociaux conforte sa place de 2ème avec 27% des voix (en progression de 2.5%). Nous avons maintenant 11 élus.

Voici la liste de vos élus SUD aux CAPD. Ils vont siéger pour les carrières, les conseils de discipline et les commissions de réforme des personnels des établissements n'ayant pas de CAP locales :

CAP N°2 : Personnels soignants catégorie A

Titulaires :

- ▶ Jérôme GUY, CHU
- ▶ Goulven Boulliou, CHGR
- ▶ Eugène EPAILLARD, CHU

Suppléants :

- ▶ Michel ROY, CHGR
- ▶ Isabelle FERET, CH St Malo
- ▶ Thierry GAUTHIER, CH Redon

CAP n°5 : Personnels soignants et médico-techniques catégorie B

Titulaires :

- ▶ Pascal ALIX, CHGR
- ▶ Françoise CHEVALIER, CHU
- ▶ Katia LUIS, CHU

Suppléants :

- ▶ Marie-Françoise MARTIN, EDEFS Chantepie
- ▶ Anne BEAUME, CHGR
- ▶ Catherine DUFEU, CHU

CAP n°6 : personnels administratifs catégorie B

Titulaire :

- ▶ Françoise HILLION, CH Redon

Suppléante :

- ▶ Annita MENANT, CHGR

CAP n°7 : personnels ouvriers catégorie C

Titulaire :

- ▶ Guy VASLET, Foyer de vie de Tremblay

Suppléant :

- ▶ Thierry GILLES, CHU

CAP n°8 : personnels soignants catégorie C

Titulaires :

- ▶ Annick LORIOT, Le Tronchet
- ▶ Isabelle RICHOMME, CH Redon

Suppléants :

- ▶ Yann LE GOASTER, CH St Malo
- ▶ Pascal BRIANTAIS, CHGR

CAP n°9 : personnels administratifs cat. C

Titulaires :

- ▶ Yves MORICE, CHU

Suppléante :

- ▶ Brigitte ORHANT-CHEVREL, CHGR



RESULTATS NATIONAUX : SUD CONFIRME SA REPRESENTATIVITE

Le jeudi 20 octobre 2011, les fonctionnaires hospitaliers étaient appelés à élire leurs représentants dans les comités techniques d'Établissements, ainsi que dans les Commissions Administratives Paritaires Locales et Départementales. Voici ce qu'il faut retenir.

Une participation moyenne (51%), mais qui ne faiblit pas

Ce n'était pourtant pas gagné, puisque pour la première fois, il n'y avait pas de seuil de participation fixé pour valider le premier tour (fixé auparavant à 40%). Autant dire que, libérées de ce couperet, les directions ne se sont pas foulées pour l'organisation en affectant un minimum de personnel à la question, et n'ont fait que le strict minimum pour inciter les gens à aller voter.

Malgré ce dilettantisme directorial scandaleux, **nous sommes 508 000 à avoir voté**, pas moins donc que pour les scrutins précédents, preuve d'un désir certain de continuer à prendre la parole contre le fatalisme ambiant.

La CGT en tête, SUD se maintient

Les résultats presque définitifs dans la Fonction Publique Hospitalière (quelques élections locales sont reportées), indiquent une progression de 2 points de la CGT, 1ère organisation avec 33,51 %, une stabilité de la CFDT (24,46%) et de FO (22,72%), et un recul des six plus petits syndicats. SUD, 4ème organisation avec 8,66% perdrait 0,48% (c'est peu).



Mais ces résultats sont en trompe l'œil puisqu'ils sont calculés, depuis la loi de modernisation sociale voulue

Et le reste de la Fonction Publique ?

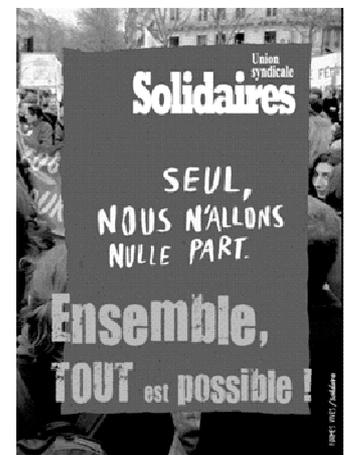
Avant la convergence des élections des 3 fonctions publiques prévue en 2014, la Fonction Publique d'Etat votait également ces derniers jours. Les résultats de tous les SUD y sont agrégés sous l'étiquette de notre union syndicale SOLIDAIRES, qui réalise un score de 8,1% au niveau national, sachant que le ministère de la justice et les fonctionnaires de France Telecom n'ont pas encore voté.

Rappelons que SUD Collectivités Territoriales n'est pas encore représentatif dans la Fonction Publique Territoriale.

par les « gros » syndicats, sur les élections au CTE et non plus sur les élections CAPD. La CGT et la CFDT ayant un plus grand nombre de bases syndicales dans les établissements de la FPH que SUD (créé il y a 20 ans à peine), ils profitent d'un avantage mécanique, puisque là où nous n'avons pas de présence syndicale nous ne pouvions présenter des listes. Dans ces établissements notre score = 0%, contrairement au règles en vigueur lors des élections précédentes (aux CAPD les salarié-es peuvent voter pour une liste départementale, que le syndicat soit présent ou non dans leur entreprise). A l'élection comparable, CAPD 2007 / 2011, les premiers résultats indiqueraient plutôt une progression de SUD Santé-Sociaux ! Malgré cette "peau de banane" parfaitement calculée pour, comme dans le privé, favoriser le "bipartisme syndical" CGT-CFDT, SUD Santé-Sociaux confirme son poids dans le paysage syndical et revendicatif, en particulier dans de nombreux gros établissements : Seine Saint-Denis, APHP, Tours (1er avec 44, 54%, Orléans (1er avec 48,79%), Rennes, Besançon, Angers, (2e avec 21%)...

Conclusion, nous confirmons nos sièges au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, ce qui nous permet de faire entendre votre voix dans toutes les négociations et sur tous les dossiers qui y sont présentés (Statut, salaires, organisation du travail, conditions de travail, recours disciplinaires...).

Cela nous permet de conserver l'essentiel de nos moyens de fonctionnement nationaux et de nous affirmer comme des interlocuteurs légitimes dans tous les combats.



Face à la politique antisociale et antisyndicale de ce gouvernement, il nous faut continuer à lutter de manière solidaire et à faire entendre nos revendications à travers les élections professionnelles, mais aussi dans le combat au quotidien, dans la rue, en manifestant, en revendiquant, en faisant grève, bref, en faisant ENSEMBLE tout ce qu'ils craignent que nous faisons !

Conventions collectives 51, 66, CLCC, Croix Rouge, CHRS, Aide à domicile, Animation NOUS DEVONS TOUS LUTTER ENSEMBLE

En bons disciples du Président, le syndicat patronal de la CC51, la FEHAP, est allé au bout de ses promesses en dénonçant la convention. Conséquence à court terme : ce sont leurs propositions antisociales, notamment en termes de salaires, de déroulement de carrière et de conditions de travail, qui vont s'appliquer dans le secteur. Il n'y a vraiment rien à gratter, comme SUD l'affirme depuis le début.

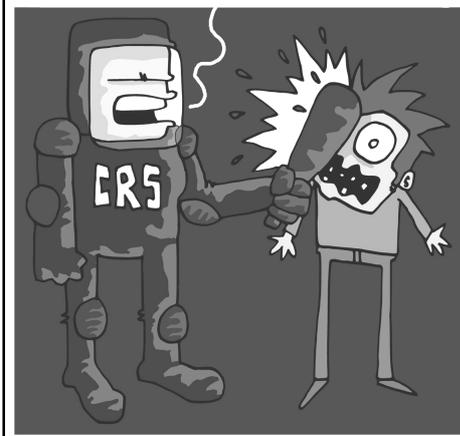
Le 6 octobre 2011 a sonné le lancement de la mobilisation de la 51, avec une grande manif à Lyon pour faire pression sur le congrès de la FEHAP. Les collègues de la 66 et de la BASS ont bien compris qu'ils seraient les prochains sur la liste, puisqu'ils sont venus eux aussi en masse apporter leur soutien. La FEHAP et le gouvernement ont fait charger les CRS. 3 camarades de la CGT ont été très gravement blessés.

Le ton est donné. La large unité syndicale réalisée à Lyon s'est poursuivie et amplifiée le 7 décembre à Paris lors de la grande manif nationale à l'occasion de la réunion des syndicats patronaux de la 66 et de la BASS. Cela a apparemment fait gamberger dur, puisque 2012 n'a pas commencé (pour le moment...) par des courriers de dénonciations de convention !!! On reprend donc les réunions de négociation le 3 février.

Les syndicats départementaux 35 CFTC, CGT, FO, Sud (la CFDT a décliné l'invitation) se sont donc rencontrés le mercredi 4 janvier 2012. Il a été acté l'organisation d'un meeting intersyndical le 8 Février à Rennes à 18 h. Ce meeting sera précédé dès 14 h par forum dans des stands par syndicats, soit par convention collective tous syndicats confondus. Ces deux actions ont pour but d'informer les salariés sur les enjeux des dénonciations et de poser la question aux salariés de toutes les conventions collectives de notre secteur (animation, Clcc, 66, 51, service à la personne, ADMR, etc...) des réponses à donner pour contrer l'offensive néo-libérale qui s'abat depuis la loi de 2002 sur le secteur social et médico-social.

Le ton est donné. La large unité syndicale réalisée à Lyon s'est poursuivie et amplifiée le 7 décembre à Paris lors de la grande manif nationale à l'occasion de la réunion des syndicats patronaux de la 66 et de la BASS. Cela a apparemment fait gamberger dur, puisque 2012 n'a pas commencé (pour le moment...) par des courriers de dénonciations de convention !!! On reprend donc les réunions de négociation le 3 février.

Tu l'entends mon dialogue social ?



La meilleure arme contre la violence patronale et politique est la mobilisation solidaire, et de lui opposer un vrai projet.

SUD propose une vraie convention collective commune de la BASS, dont les principaux axes sont :

- un salaire minimum à 1500 Euros net,
- une grille unique des salaires, dans laquelle tout salarié-e « entre » en fonction du niveau de son diplôme professionnel et de sa qualification.
- une progression de la carrière (l'ancienneté) en continue et linéaire,
- aucune part variable introduisant l'individualisation du salaire,
- la généralisation du contrat à durée indéterminé à temps complet ou à temps partiel choisi.
- l'ancienneté reprise à 100% quelque soit le secteur d'activité pour les salariés ayant les diplômes ou les qualifications requises.
- départ à la retraite volontaire dès 60 ans avec versement

d'une indemnité de départ à hauteur des 6 derniers mois.

- durée du travail fixée à 32h/semaine, 30h pour le travail de nuit.

- amélioration significative du droit aux congés (enfants malades par exemple), et du droit syndical (droit des sections syndicales et des IRP)...

A l'ADAPEI 35, le nouveau management issu du monde de l'Entreprise se traduit par un accroissement important du mal être au travail et de décisions managériales opposées aux valeurs humanistes de l'ADAPEI. Dernièrement, il y a eu une valse de licenciements pour lesquels le syndicat Sud Santé Sociaux émet quelques doutes. Place aux faits :

Dégagez de là... L'ADAPEI « pète » dans la soie. N'y voyez ou (n'entendez pas) dans ses propos quelconque atteinte à l'image de l'ADAPEI, mais bien l'atteinte à la dignité des salariés licenciés entre autre pour organisation de concours de flatulences.

Est-ce bien sérieux et crédible de la part d'un employeur tel que l'ADAPEI? Cela ne relève-t-il pas d'enfantillage d'une cours de récréation ?

Les juges aux prud'hommes auront à déterminer s'il est interdit d'avoir des flatulences, ou s'il est interdit de faire des concours de flatulences. A moins qu'une organisation de protection de la nature s'empare du dossier pour destruction de la couche d'ozone.

Ces licenciements sont du « vent », le prétexte pour licencier ne manque pas « d'air ». Les patrons se cachent « derrière » cela pour restructurer les services généraux et y apporter plus de com-pé-tivité. Pour laisser planer la suspicion, dans la demie heure qui a suivi le départ des salariées pour mise à pied conservatoire, toutes les serrures du bâtiment ou elles travaillaient ont été changées, des chefs de services ont informés les professionnels qu' il y avait détournement de fond et bien. **A qui profite le crime ?**

l'ADAPEI s'est servie d'une enquête ou une trentaine de salariés sur 120 ont été convoqués pour témoigner du comportement de leurs collègues de travail. Voici une mé-

thode bien particulière qui fait

porter le

poids du licenciement à l'ensemble des salariés : collègues, pairs. **COMMENT APPELLE-T-ON CELA DEJA ???**

3 salariées : (comptable, aide comptable, secrétaire) dans le même service licenciées ou mutée, ça ne vous questionne pas ??? Qu'est-ce qu'elles dérangent ??? Les procédures ont-elles été bien respectées ???

Comme ils disent sur Canal + : **Ca, c'est des putain de bonnes questions ? ? ? ? ? ? ? ?**

(aux dernières nouvelles, la salariée qui a été mutée a repris son travail sur son lieu de travail habituel.)

Bien évidemment, Sud demande la réintégration des deux autres salariées licenciées à qui l'ADAPEI ne leur reprochait rien en termes de gestion. Il y a bien détournement sur le **FOND** du problème et **RIEN** a reprocher aux salariées car elles n'ont jamais eu de sanctions depuis les 15 et 30 ans qu'elles travaillent à l'ADAPEI.

Bien que soumise aux directives budgétaires de l'ARS, l'ADAPEI trouve les moyens financiers de licencier, d'investir dans des procès douteux et de faire perdre son temps à cette institution sérieuse que sont les Prud'hommes.

Centre Régional de Gériatrie de Chantepie : Un nouveau Plan de Retour à l'Équilibre Financier

Le 12 décembre 2011, en Instance CE, la Direction du CRG a confirmé la rumeur qui enflait depuis la rentrée. Ces nouvelles mesures d'économies surviennent dans le cadre de la création du Pôle Gérontologique rennais avec le rattachement du site de la Pierre Blanche de Bourg des Comptes. Le CRG présenterait un déficit de 500 000 €, augmenté du reversement de frais de siège de 680 000 € annuels et en constante augmentation. (Des restrictions pour les salariés, toujours plus pour la direction !)

Le 19 décembre, la Direction générale est venue présenter le projet de pôle Gérontologique au personnel du CRG. La directrice par intérim s'est contentée de lire son texte, en ne répondant que très peu aux questions et inquiétudes du personnel.

Le 4 janvier, le directeur du CRG a réuni le personnel pour expliquer les mesures prises afin de « maintenir le CRG dans le paysage sanitaire rennais ». Le 5 janvier, les délégués syndicaux ont rencontré la Présidente du Conseil d'Administration de l'UGECAM Bretagne Pays de Loire (elle-même syndiquée à la CFDT) assistée du Vice-Président (syndiqué au MEDEF). Ceux-ci voulaient manifestement prendre la température et justifier les mesures imposées par l'ARS pour valider le projet.

Les responsables syndicaux ont manifesté leur refus de voir les salariés faire les frais de restrictions budgétaires imposées par l'ARS. Assistés de l'ensemble du personnel, ils vont mettre en œuvre des actions pour s'opposer à ces mesures et faire annuler ce plan qui aurait pour conséquence une détérioration des conditions de travail et des soins aux patients.

Loi Bachelot : Les directeurs, enfin les vrais patrons ?



Centre Eugène Marquis :

Après la révision de la Convention Collective des Centres de Lutte contre le Cancer en 1999, la Fédération patronale en 2010 se rend compte que l'on est arrivé au bout de l'individualisation des salaires et que tous les métiers ne figurent pas sur la grille des salaires.

La fédération patronale des CLCC propose maintenant de revoir les grilles de salaires en groupe de travail. Sud n'est pas dupe et a refusé de participer à ces groupes de travail proposés par les patrons, qui n'ont pas pour but une augmentation de salaires mais plutôt de supprimer encore le peu d'avantage acquis. Il se pourrait que les patrons veuillent supprimer toute augmentation de salaires en lien avec l'ancienneté !

VIE DES SECTIONS

CHU : Au SAMU, la charge de travail explose et la direction dilapide un financement de l'ARS pour mettre en place des conditions de travail impossibles pour les régulateurs. SUD et le CHSCT ont fait intervenir l'inspection du travail, qui confirme le danger pour les agents et les usagers. L'aveuglement de la direction est tel qu'elle est prête à risquer l'accident pour économiser quelques milliers d'euros.

Toujours pour faire des économies, la direction a acheté pour la pharmacie un nouveau process de dispensation inadapté. L'informatisation du dossier du patient est quant à elle pleine de failles. Résultat, les préparateurs sont en situation d'épuisement, au bord du burnout, hantés par le risque d'erreur. Depuis le début, SUD est à leurs côtés pour imposer les solutions indispensables/.

Après 2 ans de lutte, SUD a réussi à faire voter en CTE une procédure qui garantit les droits des agents dans les entretiens professionnels. Finis les entretiens à la sauvage entre deux portes pour « exécuter » quelqu'un : les convocations doivent être faites à l'avance, par écrit et rappeler les droits essentiels : accompagnement syndical, consultation du dossier, rédaction d'un compte-rendu. Mais c'est la solidarité entre les équipes qui est la meilleure arme contre l'arbitraire !

En pédiatrie, la direction veut imposer le travail en 12 heures. Face à la stratégie de division, SUD prône la solidarité et la lutte pour l'amélioration des plannings existants. Les 12h ne sont pas une fatalité !!!

EmPrunts toxiques Des hôpitaux :
le seul problème, c'est le « manque
d'expertise » Des Directions...

Bin oui, vous comprenez,
y a des clauses écrites
vraiment très petites...
et en grec en plus !



W. + Sanrankune .11

CH St Malo : la direction joue et perd au tribunal !!!

Au CHSCT, SUD a été un acteur de premier plan pour faire voter une expertise sur le plan de retour à l'équilibre. Objectifs : connaître les vrais chiffres et les conséquences réelles en termes d'effectifs et de condition de travail.

La Direction a assigné le CHSCT au tribunal pour tout faire annuler, mais elle s'est fait débouter ! Il s'agit d'une victoire incontestable des salariés dans leur droit à lutter pour défendre leurs conditions de travail. Mais c'est la mobilisation collective qui permettra de gagner de nouveaux droits !!!

RAPPELS A
DOMICILE:
une seule solution

Allô, c'est votre cadre...



Biiiiip...
le numéro que
vous demandez
n'est plus attribué....



W. + Sanrankune .09

CHGR De Rennes : Holdup de l'ARS sur les financements de la MAS 1 million d'euros prélevés sans préavis par l'ARS sur les excédents de la MAS depuis 2001. Un scandale qui a mis en colère notre directeur qui n'est pas habitué à se faire déléster. Il a peut-être pu mesurer ce qu'a produit sur les salariés le retrait de la prime 1^{ère} catégorie à la moitié du personnel. Mais de cela nous en doutons.

Le directeur s'est vanté d'avoir fait reculer l'ARS qui va « rembourser » 300 000 euros pendant 3 ans. Mais ce qu'il n'a pas dit c'est qu'il manquera 700 000 euros pendant 3 ans dans le budget CHGR pour équilibrer les comptes ! Il n'est pas question que nous fassions à nouveau les frais de ce holdup.

Le Conseil de surveillance de l'établissement qui ne s'est pas réuni depuis 17 mois était de nouveau convoqué le 9 décembre. De nouveau, à l'appel de Sud et de la CGT, les salariés ont envahi la salle du Conseil pour réclamer le rétablissement de la prime 1^{ère} catégorie pour tous et dénoncer de nouvelles mesures d'économies sur les salaires des personnels pour l'année 2012. On peut penser qu'il s'agira des RTT et l'allongement de la durée des échelons, comme au CHU.

L'ARS met la pression sur l'établissement pour réduire les projets d'investissement et dans le même temps ordonne de diminuer les dépenses de personnel. Le Conseil de surveillance ne s'est donc pas tenu, du fait de son envahissement par les personnels mais aussi du fait de l'absence de quorum, puisqu'aucun politique n'était présent...

Ordre Infirmier : la victoire est proche

Grâce au boycott massif et solidaire des inscriptions et des cotisations par les professionnels du public, l'Ordre Infirmier est au bord du gouffre. Avec un déficit abyssal, il a évité de justesse le dépôt de bilan cet été en négociant avec sa banque, la BPCE, et en mendiant l'appui du gouvernement que même Bertrand ne lui a donné que du bout des lèvres alors qu'il s'agit de sa créature!!!

Quoi qu'il en soit, la présidente, déjà bien mise en cause par ailleurs, a démissionné, et le nouveau président ne sait plus où donner de la tête !!! Contraint à un plan social drastique (fermeture des structures départementales, licenciements), l'Ordre va jouer son dernier va-tout en relançant les demandes de cotisations; comme nous en avons déjà l'écho pour certains établissements... mais l'Ordre a encore moins les moyens de ses menaces et intimidations aujourd'hui qu'au moment de sa création. De plus, même des syndicats d'IDE libérales appellent à ne plus cotiser, en raison de la déliquescence de l'Ordre !!!

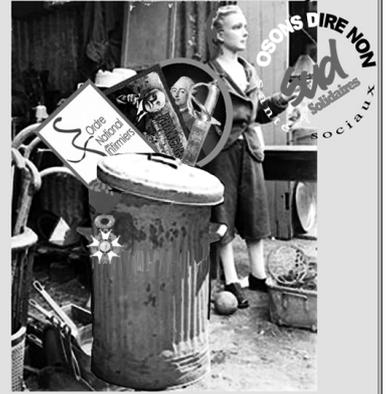


Rappelons que le décret de la loi Bachelot concernant l'Ordre Infirmier n'est toujours pas paru. L'ancienne loi n'est donc plus applicable en l'état et la nouvelle, sans décrets d'applications, non plus. De plus une note du ministère (DREES) rappelle que : « Le Code de la Santé Publique n'instaure pas de hiérarchie entre l'inscription au tableau de l'ordre infirmier et l'enregistrement au sein du répertoire ADELI. » Dès lors, si nous sommes simplement inscrit à ADELI, nous ne sommes pas en situation d'exercice illégal de notre profession !!!

Nous savons ce qu'il nous reste à faire pour en finir :

à la poubelle, les courriers de l'Ordre !!!

LA SEULE PLACE DE L'ORDRE,



LA POUBELLE DE L'HISTOIRE.

Jours de carence : Diviser pour mieux régner !!!

Le gouvernement connaît ses gammes. L'annonce de la création d'une journée de carence pour les arrêts maladie des fonctionnaires, assortie d'une 4e pour les salariés du privé, fait en effet partie d'une stratégie bien huilée. Elle a indigné le public, bien sûr... mais surtout dressé les collègues du privé contre ce dernier. Et quand Fillon a opportunément « fait marche arrière » sur le versant privé de ses mesures, ce sont les salariés du public qui se sont retrouvés isolés et la cible de toutes les critiques, sur le thème de « si on en bave, pourquoi pas eux... »

Pourtant, ce recul social inqualifiable, qui vient à la suite d'un long cortège de franchises, de remboursements, d'augmentation des tarifs, vient compliquer encore l'accès aux soins pour les plus modestes salariés. Et c'est comme cela qu'ils prétendent « sauver la protection sociale », en l'euthasiant lentement ! Tout ça pour flatter les agences de notation et conserver un « triple A » qui nous fera une belle jambe lorsque nous serons tous malades.

SUD revendique le renforcement du financement de la Sécu par la contribution des revenus du capital, et la fin des jours de carence pour tous, public comme privé. Il ne faut pas défendre nos droits, il faut en conquérir de nouveaux !!!

Le gouvernement veut fliquer les arrêts de travail



W + Sanrankune .09

BON À SAVOIR...

FPH

Les directions ont obligation de vous accorder les Congés annuels non pris pour raison de santé

La Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE, 20 janvier 2009, affaires C-350/06, Gerhard Schultz-Hoff, Stringer e.a)

a jugé récemment que priver un salarié ou un agent public, de la possibilité de prendre tout ou partie de ses congés annuels payés, alors qu'il a été placé en congé de maladie sur la fin de la période de référence était contraire à la directive de l'article 7 de la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003.

En conséquence, la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) demande à tous les chefs de service « d'accorder automatiquement le report du congé annuel restant dû au titre de l'année écoulée à l'agent qui, du fait d'un des congés de maladie prévus par l'article 34 de la loi n° 84-16 du 1er janvier 1984... n'a pu prendre tout ou partie dudit congé au terme de la période de référence. »

Pour le public, voilà un nouveau droit que SUD va se battre pour qu'il soit respecté !!!



REEMPLACEMENT DES AGENTS DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE PAR DES POLICIERS ET DES GENDARMES : POURQUOI SE PRIVER D'UNE BONNE IDÉE ,

Pour remplacer Des agents de la SNCF



Pour remplacer Des Prof's en grève



Pour remplacer Des infirmières en grève



FPH

Les congés de maternité, de paternité, d'adoption génèrent des droits aux RTT

La Loi de Finances 2011 a modifié les conditions d'octroi des jours RTT. L'article 115 de cette loi précise que :

- les congés maternité,
- les congés d'adoption
- les congés de paternité
- tous les autres congés dont le motif est étranger à une raison de santé ou vent des droits aux RTT.

Ce n'était pas appliqué dans la plupart des établissements. Il va donc falloir interpeller les directions pour qu'elles fassent appliquer la Loi !

Par contre les absences pour raison de santé ne génèrent pas de jours de repos au titre de la RTT.

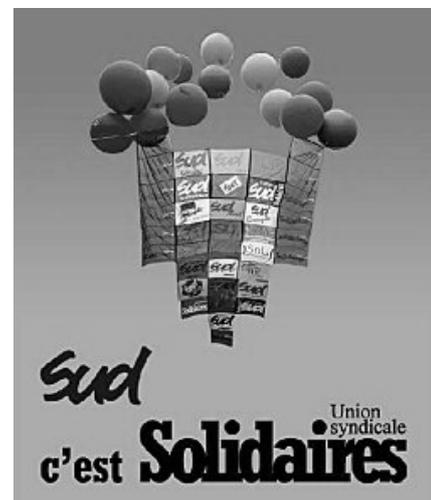
- Les termes "congés pour raison de santé" recouvrent :
- les congés de maladie ordinaire,
- les congés de longue maladie,
- les congés de longue durée,
- les congés de grave maladie
- les congés pour accident de travail ou maladie professionnelle

CONTACTEZ VOTRE SECTION
SUD SANTE SOCIAUX :

Sud Santé-Sociaux
Syndicat Départemental
C.H. Guillaume Régnier
108, Av. du Gal Leclerc
BP 60321
35703 Rennes Cedex 7
Téléphone : 02 99 33 39 00
Poste 3327
E-Mail :
sud@ch-guillaumeregnier.fr

RETROUVEZ VOTRE ACTUALITE SUR
NOTRE
SITE INTERNET :

<http://sudsantesociaux35.org>



Se syndiquer aujourd'hui : un droit ? NON, une NECESSITE !